



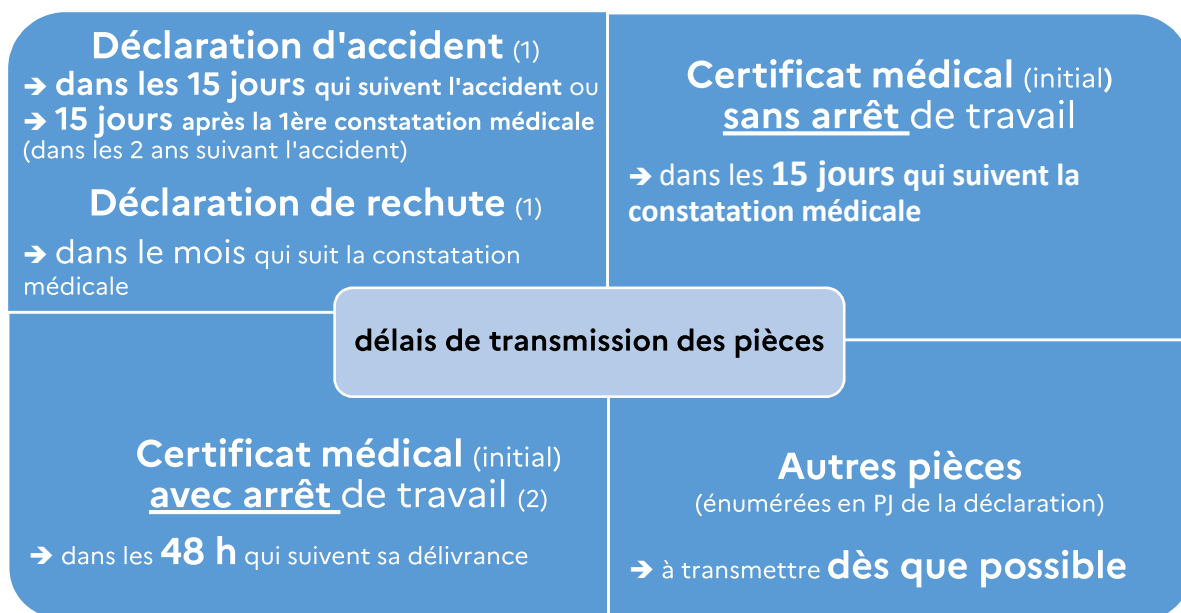
DRAT2 (ANNEXE 5)

accident.travail@ac-rennes.fr

Accident de service ou du travail

Décret n° 2019-122 du 21 février 2019 relatif au CITIS dans la FP d'Etat

Le demandeur



- (1) le non-respect de ce délai entraîne le refus de la demande de l'agent
(2) le non-respect de ce délai peut entraîner une retenue sur rémunération

L'administration (délais d'instruction à réception du dossier complet)

